



RMA
RURAL MUNICIPALITIES
of ALBERTA

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral

Par : Rural Municipalities of Alberta (RMA)



À propos de RMA

RMA défend les intérêts des municipalités rurales de l'Alberta. Les membres de RMA sont 63 districts municipaux et comtés, 5 municipalités spécialisées, et le Special Areas Board. Bien que les villages et les petites villes soient disséminés dans les zones rurales de l'Alberta, ils sont considérés comme des municipalités urbaines, et ne sont pas représentés par RMA. Les 69 membres de RMA présentent plusieurs caractéristiques communes : de grandes masses terrestres, de petites populations et l'absence d'un « centre de population » traditionnel. Les membres de RMA assurent la gouvernance municipale d'environ 85 % du territoire albertain. L'Alberta est unique au Canada, car dans cette province, ce sont les municipalités qui gèrent des terres sur l'ensemble du territoire de la province, d'une frontière à l'autre. Pour obtenir plus de renseignements sur la taille et le rôle uniques des municipalités rurales de l'Alberta, consulter le [rapport de RMA sur le sujet](#).

Recommandations

- ◆ Maintenir l'engagement de financer intégralement le Fonds pour la large bande universelle (FLBU) au cours des prochaines années.
- ◆ Veiller à ce que les programmes de financement de la large bande soient conçus de manière à réduire le fossé numérique entre les zones urbaines et les zones rurales, en reconnaissant que les zones rurales sont sous-financées et mal desservies, et qu'elles auront besoin d'une voie de financement spécifique.
- ◆ Évaluer les demandes au titre du FLBU pour s'assurer que les fonds sont dirigés vers les zones où les niveaux de connectivité sont les plus faibles, et pour déterminer si un financement supplémentaire du FLBU est nécessaire pour combler les lacunes restantes en matière de services à large bande.
- ◆ S'engager à élaborer un nouveau volet du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) qui fournit un financement strictement réservé aux collectivités rurales, utilise un seuil de dépenses relatives aux projets beaucoup plus bas, et utilise une contribution fédérale de partage des coûts plus élevée qui permettra de donner aux dirigeants locaux dans les collectivités de tous types les moyens de s'adapter au changement climatique.
- ◆ Élaborer des stratégies et des programmes pour aider les municipalités rurales à prendre des décisions éclairées concernant l'atténuation des risques de catastrophes grâce à la planification et l'investissement dans les infrastructures. Il pourrait s'agir de ce qui suit :
 - Investir dans des programmes locaux d'atténuation, avec la participation de partenaires locaux, régionaux et provinciaux, afin d'aider les collectivités rurales à mieux atténuer les risques liés aux inondations.
 - Fournir un financement à FireSmart pour cartographier les risques de feu de forêt dans les collectivités rurales, et pour augmenter le soutien financier aux projets communautaires d'atténuation des effets sur la faune.
- ◆ Allouer des fonds à un programme pancanadien de financement des infrastructures en milieu rural qui soutienne les investissements dans les infrastructures de base telles que les routes et les ponts, tout en permettant aux collectivités rurales d'investir dans des projets d'investissement novateurs qui fonctionnent dans un environnement rural.
- ◆ Développer un fonds d'infrastructure qui utilise une définition rurale qui s'harmonise davantage avec les populations rurales afin de réduire la concurrence pour l'obtention de subventions importantes.

- ◆ Concevoir tous les financements d'infrastructures dans une optique rurale, en tenant compte de la capacité à rédiger des demandes de subvention et des mémoires, et des coûts liés au dépôt d'une demande pour la municipalité.
- ◆ Absorber tous les coûts rétroactifs liés à la mise en œuvre, et veiller à ce que les municipalités soient consultées sur les mesures qui auront une incidence sur la viabilité fiscale locale et sur la capacité à maintenir les niveaux de services de police.
- ◆ Veiller à ce que toutes les négociations contractuelles futures intègrent les provinces dans le processus en tant que titulaires de contrat.

Connectivité dans les régions rurales

L'Internet haute vitesse est essentiel à la vie moderne, quel que soit l'endroit où vit un Canadien. En outre, l'Internet haute vitesse ne se limite pas aux loisirs, bien qu'il s'agisse d'un élément important. L'accès à Internet est essentiel pour créer des entreprises, s'engager dans l'économie numérique, et maintenir une qualité de vie à laquelle on s'attend désormais. Les Canadiens qui vivent en milieu rural savent depuis longtemps que leurs vitesses de connexion à Internet sont plus lentes et coûtent plus cher que chez leurs voisins qui vivent en milieu urbain. La pandémie de COVID-19 a cependant mis en évidence ce fossé numérique lorsque des centaines de milliers d'Albertains vivant en milieu rural ont dû travailler et apprendre à distance, à la maison.

Le gouvernement du Canada semble bien conscient de la nécessité de combler cette lacune. L'objectif est de permettre à tous les Canadiens d'accéder à des vitesses de téléchargement de 50 millions de bits par seconde (Mbps) et de 10 Mbps en amont d'ici à 2030. Pour y parvenir, le gouvernement du Canada a débloqué 2,75 milliards de dollars dans le cadre du FLBU. Outre le FLBU, le gouvernement du Canada a utilisé des subventions par le passé pour financer des projets de large bande, comme Un Canada branché (500 millions de dollars), Brancher pour innover (585 millions de dollars), et le FLBU du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) (750 millions de dollars).

Pour mieux comprendre le fossé numérique en Alberta, RMA mène un projet de test de la vitesse d'Internet. Ce projet permet à RMA de démontrer l'état actuel d'Internet dans les zones rurales de l'Alberta. En 2022, 10 000 tests ont été effectués dans les municipalités membres de RMA, auxquels s'ajoutent plus de 15 000 tests effectués en 2021. Les vitesses médianes obtenues à la suite de ces tests sont de 15 Mbps en téléchargement, et de 2 Mbps en téléversement. Ces chiffres sont nettement inférieurs à la moitié de l'objectif 50 Mbps/10 Mbps.

Bien que les divers programmes susmentionnés représentent des investissements importants dans le domaine de la large bande, l'absence persistante de l'Internet haute vitesse dans une grande partie des zones rurales de l'Alberta, comme le montre le projet de test de vitesse de RMA, indique qu'ils n'ont pas permis d'orienter efficacement les fonds vers les régions qui en ont le plus besoin. La conception du programme sera importante pour s'assurer que le financement est attribué aux zones les plus difficiles à desservir, et donc les moins susceptibles d'être desservies par le secteur privé.

L'importance de l'Internet haute vitesse, fiable, et abordable devrait continuer à croître. Qu'il s'agisse de l'utilisation croissante d'Internet pour des activités actuelles telles que le télétravail, les loisirs et les bâtiments connectés, ou d'activités émergentes comme la télésanté, il est essentiel que tous les Canadiens puissent y participer. Bien que les investissements fédéraux antérieurs aient été bien intentionnés, ils n'ont manifestement pas permis de combler le déficit de connectivité rurale dans de nombreuses régions de l'Alberta, et une meilleure approche de la distribution des fonds est nécessaire.

Collectivités rurales résilientes

Dans un contexte où la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles ne cessent d'augmenter, les infrastructures municipales rurales sont de plus en plus vulnérables aux dommages liés au climat. Non seulement ces dommages entraînent des coûts massifs de remplacement des infrastructures, mais ils ont également une incidence sur la croissance économique, sur la sécurité des collectivités et sur l'environnement naturel en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, de l'accessibilité réduite aux services d'urgence et aux populations déplacées, ainsi que des répercussions en aval. Le fait d'affronter les risques liés au climat en modernisant les infrastructures actuelles et en mettant en œuvre de nouvelles mesures d'adaptation représente une charge supplémentaire pour la capacité financière limitée des municipalités rurales, d'autant plus qu'elles gèrent un grand nombre d'infrastructures, dont la plupart se trouvent dans des zones isolées. Les municipalités rurales ne peuvent pas assumer seules le coût de l'adaptation au changement climatique. Cette adaptation au changement climatique est une responsabilité commune à tous les échelons de gouvernement, et nécessitera un engagement à long terme. Un communiqué de presse du Bureau d'assurance du Canada (BAC) indique que les dommages assurés pour les phénomènes météorologiques violents au Canada ont atteint 2,1 milliards de dollars en 2021, selon Catastrophe Indices and Quantification Inc. Le BAC a notamment signalé que six événements météorologiques survenus en Alberta se sont produits pendant les dix années où les pertes ont été les plus élevées au Canada depuis 1948. Ces événements météorologiques comprennent le feu incontrôlé de Fort McMurray en 2016, le feu et la tempête de vent de Slave Lake en 2012, et la tempête de grêle de Calgary en 2020.

En outre, les récents feux de forêt qui ont ravagé une grande partie de l'Alberta et la sécheresse qui a suivi montrent clairement la nécessité d'adopter des mesures d'atténuation et d'adaptation. Ces risques ne se limitent pas à l'Alberta, et nécessiteront des investissements importants de la part de tous les échelons de gouvernement.

L'adaptation au climat et la résilience climatique sont devenues un pilier important du plan environnemental du gouvernement du Canada. En 2018, le gouvernement du Canada a lancé le FAAC, qui prévoit l'investissement de 2 milliards de dollars sur 10 ans dans des projets d'infrastructures structurelles et naturelles afin d'accroître la résilience des collectivités touchées par les catastrophes naturelles déclenchées par le changement climatique. Dans le budget de 2021, un financement fédéral supplémentaire de 1,375 milliard de dollars sur 12 ans a été annoncé pour renouveler le FAAC. Depuis 2021, le financement du FAAC comporte deux volets, et prévoit l'attribution d'un montant de 670 millions de dollars au volet des projets à petite échelle (projets dont le total des coûts admissibles est compris entre 1 et 20 millions de dollars). Le reste du financement est alloué au volet des projets à grande échelle (projets dont le total des coûts admissibles est supérieur ou égal à 20 millions de dollars).

Bien que le FAAC soit un programme efficace pour soutenir des projets d'atténuation du changement climatique à grande échelle, sa valeur pour les municipalités rurales et de petite taille est limitée. Étant donné que de nombreuses municipalités rurales n'ont ni la capacité et ni l'expertise nécessaires pour obtenir un financement du gouvernement fédéral dans le cadre d'un programme concurrentiel, une grande partie des fonds est distribuée aux zones urbaines et aux gouvernements provinciaux. En outre, l'exigence du FAAC selon laquelle les projets admissibles doivent comprendre un minimum de 20 millions de dollars de dépenses admissibles, combiné à un partage des coûts qui se traduit par une contribution de 40 % du gouvernement fédéral pour les projets municipaux, signifie que les petites municipalités ne peuvent pas accéder au financement de projets peu coûteux et importants à l'échelle locale dans le cadre du FAAC. La création d'un volet du FAAC, qui fournit des fonds exclusivement aux collectivités rurales et utilise un seuil de dépenses relatives aux projets beaucoup plus

bas ainsi qu'une contribution plus élevée du gouvernement fédéral au partage des coûts, permettra aux dirigeants locaux de tous les types de collectivités de s'adapter au changement climatique.

Il est probable que la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles augmentent, et que la collaboration avec les municipalités et les collectivités pour atténuer les répercussions avant qu'elles ne se produisent soit non seulement plus efficace, mais qu'elle sensibilise également l'ensemble de la collectivité à la façon de planifier l'atténuation, à la fois pour les propriétés publiques, et au sein des propriétaires privés. Étant donné que les capacités des municipalités varient considérablement d'un bout à l'autre du Canada, la conception du programme doit garantir que les petites municipalités et les municipalités rurales ont la possibilité de tirer parti du soutien du gouvernement fédéral pour des projets d'atténuation et d'adaptation à petite échelle.

Soutien aux infrastructures rurales

Les routes et les ponts en milieu rural sont des artères importantes qui contribuent à la croissance de l'économie albertaine en établissant un lien avec les ressources naturelles et les corridors de transport nationaux et internationaux. Ces infrastructures essentielles permettent aux industries pétrolière, gazière, forestière et agricole d'accéder aux ressources naturelles dont elles dépendent. La valeur économique des infrastructures municipales rurales peut être mesurée par le fait que 41 % des investissements publics et privés et 26 % du produit intérieur brut de l'Alberta résident dans les régions rurales de l'Alberta, qui ne représentent pourtant que 18 % de la population de l'Alberta.

Les municipalités rurales gèrent environ 75 % des routes et 60 % des ponts en Alberta. Les transports et les infrastructures constituent donc une priorité et une dépense importantes pour les municipalités rurales. Un investissement adéquat dans le réseau de transport municipal rural de l'Alberta profite non seulement aux collectivités locales, mais aussi à la province et au Canada. Les systèmes de transport rural sont le premier maillon de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour les ressources de l'Alberta, et il faut les efforts collectifs de tous les échelons de gouvernement pour soutenir un réseau de ressources rurales sûr, fiable et bien financé.

Malgré l'importance des infrastructures rurales dans le soutien de l'économie canadienne, les récents programmes fédéraux d'infrastructure traitent les infrastructures rurales comme une question secondaire, avec de petites portions de financement disponibles pour le soutien général du milieu rural, dont la majorité est réservée à des projets uniquement réalisables dans les grandes villes. Pour reconnaître efficacement les contributions économiques des zones rurales et l'importance des collectivités rurales, l'approche fédérale doit traiter les infrastructures rurales comme une entité unique. Cette approche permettrait d'équilibrer le soutien aux infrastructures rurales de base telles que les routes et les ponts, tout en reconnaissant que les collectivités rurales ont un intérêt pour des approches innovantes visant à composer avec le changement climatique, la connectivité, et d'autres défis émergents, d'une manière qui s'harmonise avec les capacités et les réalités géographiques des zones rurales.

Étant donné que les municipalités rurales sont responsables d'une part disproportionnée des routes et des ponts de la province, qui contribuent de manière significative à la croissance économique de l'Alberta et du Canada, il est essentiel que ces infrastructures soient reconnues comme telles. Le fait de ne pas fournir aux municipalités les outils et les ressources nécessaires pour construire et pour entretenir correctement les routes et les ponts n'aura pas seulement des conséquences à l'échelle locale, mais réduira les avantages des investissements à grande échelle dans des projets plus importants liés au commerce et au développement économique.

Salaire rétroactif de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Les négociations salariales de la GRC ont eu une incidence considérable sur les municipalités rurales. Le gouvernement fédéral a négocié une convention collective avec la GRC, mais n'a pas consulté les municipalités locales. Par conséquent, les municipalités ayant un contrat direct avec la GRC sont désormais responsables de l'entente de six ans qui comprend trois années de salaire rétroactif. On estime que les municipalités devront payer une augmentation de salaire d'environ 23,7 % au cours des six années que couvre l'entente. Bien que les municipalités qui reçoivent des services de police locaux dans le cadre d'ententes avec des services de police provinciaux ne soient pas directement touchées, elles devront probablement composer avec des augmentations de coûts similaires ou à une réduction des niveaux de service en raison du transfert de responsabilités de la part du titulaire du contrat provincial.

RMA a plaidé auprès des gouvernements provincial et fédéral pour que la responsabilité du financement du salaire rétroactif ne soit pas transférée aux municipalités, d'autant plus que celles-ci n'ont pas eu de siège à la table des négociations. Les municipalités ne sont pas en mesure d'absorber des coûts aussi importants sans réduire les niveaux de service ou restructurer leurs budgets au détriment de la collectivité.

En tant qu'unique négociateur et signataire de l'entente, il devrait incomber au gouvernement fédéral d'absorber tous les coûts liés à l'entente sur le salaire rétroactif.

Les municipalités rurales ont une faible population, mais de vastes zones à gérer et à protéger. Dans ce contexte, il est important de noter que le paiement des salaires rétroactifs de la GRC désavantagera considérablement de nombreuses municipalités. Pour composer avec ces coûts, les municipalités seront obligées de réduire leurs services, et peut-être de perdre des membres de leur personnel. Étant donné que les municipalités rurales fonctionnent déjà le plus efficacement possible, ces réductions auront une incidence considérable sur la collectivité. Il est essentiel qu'à l'avenir, le gouvernement fédéral prenne en charge le versement de tous les paiements rétroactifs de la GRC, et veille à ce que les négociations futures intègrent ceux qui paieront les coûts.